



Octobre 2020

N° 101

BULLETIN DE L'INSTITUT LOUIS X

In hoc signo vincas



SOMMAIRE

2020

Pages 3 à 5 : Éditorial de la rédaction.

Page 6 & 7 : Ils nous ont quittés.

Pages 8 & 9 : Hommage à Jean Raspail par Frédéric Bouju

Page 10 : Communiqué du Conseil d'Administration

Page 11 : Rappel de Cotisations 2020

Pages 12 à 19 : Assassinat du duc de Berry il y a 200 ans. 1^{ère} partie.

Pages 20 à 24 : Idées de lectures pour les fêtes

Nous tenons à préciser que l'intégralité du présent bulletin a fait l'objet d'un travail collectif intense par mail, par téléphone, sans autre contact possible du fait de la situation sanitaire, du confinement imposé et de l'éloignement géographique de plusieurs des participants.

Institut Louis XVII

BP n° 10060

75721 Paris cedex 15

Site Internet : www.louis17.com

ADHÉSION A L'ASSOCIATION pour l'année 2020 :

Membre sympathisant : 10 euros

Membre actif : 20 euros

Membre bienfaiteur : à partir de 50 euros

ABONNEMENT AU BULLETIN DE L'INSTITUT LOUIS XVII pour l'année 2020 :

(Version papier ou électronique, format PDF)

Pour un an : 3 bulletins

Abonnement normal : 25 euros

Abonnement de soutien : 40 euros

Bienfaiteur : 50 euros et plus

En cas de difficultés financières : contacter l'Association.

Prix au numéro : 6 euros

Accès aux archives du Bulletin (voir site internet pour détails.)

Les règlements sont acceptés par chèque bancaire, chèque postal ou mandat à l'ordre de L'Institut Louis XVII

Institut Louis XVII

BP n° 10060

75721 Paris cedex 15

Président Fondateur : Monsieur Henri ISLE de BEAUCHAINE, décédé.

Présidente de l'Association et Directrice de la Publication :

Madame Marie-Edith ISLE de BEAUCHAINE. Édition par nos soins.

Seuls les articles non signés engagent la responsabilité de l'Institut Louis XVII.

Les auteurs des articles publiés sous leur signature en gardent l'entière responsabilité.

Pour joindre l'Institut LOUIS XVII : par COURRIER à l'adresse postale, ou par COURRIEL à partir de notre site INTERNET (www.louis17.com rubrique contact)

Éditorial de la Rédaction

La date du 16 octobre est devenue une date de funeste mémoire.

Conflans-Sainte-Honorine, 16 octobre 2020 :

Un professeur de collège, successeur des "hussards de la République" selon l'expression chère à Charles Péguy, est décapité au couteau à la sortie de son cours par un terroriste islamiste qui a tenté de diffuser cette terrible image ainsi qu'un message insultant destiné au Président de la République, qualifié de "dirigeant des infidèles".¹

Paris, Place de la Révolution, ci-devant place Louis XV², 16 octobre 1793 :

Après un procès reconnu inique et odieux³ qui a mis le comble aux insultes contre la femme, à la diffamation de la mère, à l'humiliation de la reine, Marie-Antoinette, dernière reine très chrétienne de France, est décapitée, et sa tête ensanglantée est brandie devant la foule par son bourreau.

Nice, Église Notre-Dame, 29 octobre 2020 :

Un peu plus de quatre ans après l'assassinat du Père Hamel égorgé par dix-huit coups de couteau, et dont l'historien Jean-François Colosimo⁴ soulignait que c'était " la première fois qu'un prêtre (était) tué en France au cours d'une messe depuis la (*sic*) guerre de Vendée ", la religion catholique est de nouveau nettement prise pour cible, par le martyr de trois fidèles, de façon sanguinaire. Qu'à travers les profanations fréquentes d'églises, de confessionnaux, de tombes aux croix renversées, la religion catholique soit prise pour cible⁵ est d'ailleurs loin d'être un fait rare aujourd'hui, en dépit du silence de la plupart des grands médias à ce sujet, silence étonnamment étourdissant.

Ainsi, des hommes prétendent terroriser la société par le crime, même souvent par les moyens les plus barbares.

Cela fait longtemps que nos gouvernants ne prennent ni toutes les mesures qui s'imposent, ni la réelle mesure des enjeux de cette guerre radicale, extérieure mais aussi intérieure, menée par des islamistes : au point que le risque de guerre civile deviendra très réel si, à force d'inertie, l'État devait se laisser déborder par des initiatives populaires de citoyens excédés.

Car ce n'est pas, de loin et depuis longtemps, la seule fracture⁶ que connaissent la France et son cadre institutionnel d'une République pourtant constitutionnellement proclamée "une et indivisible". Indivisible, mais profondément divisée.

¹France info et Le Parisien du 18 octobre 2020

²Actuellement Place de la Concorde

³GIRAULT de COURSAK, Paul et Pierrette, *La dernière année de Marie-Antoinette*, Paris, François-Xavier de Guibert, O.E.I.L., 1993, p. 118, *Le Moniteur* n°29, et WARESQUIEL Emmanuel de, *Juger la Reine*, Paris, Tallandier, 2016, p. 182 et suivantes.

⁴COLOSIMO Jean-François, *France 5, Émission C' dans l'air*, 26 juillet 2016.

⁵RCF (radio), ÉMISSION DE PAULINE DE TORSIAC, 12 février 2019.

⁶Lire à ce sujet, l'ouvrage du politologue FOURQUET Jérôme, *L'Archipel français, naissance d'une nation multiple et divisée*, Paris, Seuil, 2019 et, dans une autre approche, Général d'Armée Pierre de VILLIERS, *L'équilibre est un courage*, avec sur le bandeau, ce sous-titre *Réparer la France*, Paris, Fayard, 2020.

Aux fractures liées aux crises d'ordre économique, financier, industriel, social, territorial, territorial installées de façon endémique depuis des décennies, s'ajoute une crise sanitaire qui les fait exploser et risque d'entraîner une crise politique majeure tant, aux plus hauts niveaux de l'État, les nécessaires mesures anticipatrices jamais prises, la situation sanitaire et sa gestion⁷, les aberrations multiples, les communications contradictoires et souvent ouvertement mensongères⁸ ont provoqué dans la population une défiance, et de plus en plus, une colère dommageables pour notre pays.

Comme le dit le général Pierre de Villiers : "Aujourd'hui, à la crise sécuritaire s'ajoute la pandémie, le tout sur fond de crise économique, sociale et politique avec une confiance qui n'existe plus dans les dirigeants. Quand on additionne ces menaces, il y a tout lieu d'être inquiet à court terme. Je crains que ces colères rentrées explosent en même temps..."⁹

Où donc, dans cette République, est le sens de la *Res publica*, à l'heure où, de surcroît, l'utopie mondialiste et technologique révèle plus que ses limites, ses dangers, où il faut craindre que la négation des réalités, due à l'aveuglement de soi-disant "élites", nous mène, à l'instar de ces aveugles en marche derrière le premier de cordée du saisissant tableau du peintre Bruegel¹⁰, à l'abîme ? À court, moyen et long terme, les effets humains, économiques et financiers provoqués par l'état d'urgence sont incalculables : les formes traditionnelles de la société sont menacées, bien des commerces de proximité auront été asphyxiés au profit des grands réseaux de distribution, la culture, les associations, les cultes auront été étranglés, la communication naturelle aura été remplacée par la communication artificielle, et la pratique religieuse par des offices en kit vidéo.

Les inquiétudes sont multiples, sans parler des détresses, morales et physiques, de ceux qui sont sans ressources et de ceux qui s'y trouveront demain, de soignants sous-payés, pourtant dévoués et épuisés, d'une médecine et d'un hôpital "malades" du virus incurie, de ceux dont les reports de soins affectent aux dires des grands médias en cette fin novembre 2020 environ deux millions de personnes dont la mortalité supplémentaire est tristement à prévoir, parce que là encore depuis des décennies, les hôpitaux ont, pour des questions de rentabilité financière, dû fermer des lits et être soumis à une gestion aveuglément comptable.

À ces tristes constats, il faut encore ajouter la mise sous tutelle des populations à l'occasion d'une épidémie sue dès janvier 2020 mais trop tard reconnue, entretenue par la peur qu'orchestrent, en chœur, gouvernements, grands médias et conseils " d'experts " non indépendants car nommés par l'Élysée, et ayant parfois des intérêts financiers liés à des laboratoires¹¹.

⁷Lire à ce sujet le livre courageux du Professeur **PERRONNE** Christian, chef du service des maladies infectieuses de l'hôpital de Garches, pendant quinze ans l'un des principaux conseillers en matière de santé publique de plusieurs gouvernements : *Y a-t-il une erreur qu' ILS n'ont pas commise ? Covid-19 : l'union sacrée de l'incompétence et de l'arrogance*, Paris, Albin Michel, 2020, qui dénonce les funestes résultats de cette impéritie et de cette arrogance gouvernementales, citations, chiffres et sources à l'appui.

⁸*Ibid.*

⁹*Valeurs Actuelles*, n° 4382, du 19 au 25 novembre 2020, "Nous sommes assis sur un volcan" Interview du général d'armée Pierre de Villiers par Marie de Greef-Madelin, Frédéric Paya et Tugdual Denis.

¹⁰**BRUEGEL** (le Vieux) Pieter, *La parabole des Aveugles*, 1568, Galerie Nazionale di Capodimonte, Naples, Huile sur toile, 86 x154 cm

¹¹Professeur **PERRONNE** Christian, *op. cit. notamment les chapitres 1,2,4,6,7*, dont chacun des titres dénonce un scandale de façon précise et solidement argumentée.

Bien avant les dystopies¹² prémonitoires d'un Huxley¹³, d'un Orwell¹⁴, d'un Jean-Christophe Rufin¹⁵, Bernanos¹⁶ et Saint-Exupéry¹⁷ redoutaient déjà en leur temps cette menace mondialiste visant à nous transformer en hommes-robots dociles et inconscients, menace rendue davantage possible aujourd'hui par les oligarchies financières et les financements de laboratoires où se préparent, comme en Californie, des manipulations génétiques d'embryons humains ou, ailleurs, des vaccins pouvant porter atteinte au génome humain.

Il est temps - mais les circonstances exceptionnelles que nous connaissons commandaient cet éditorial plus long que d'habitude - d'annoncer ce qui constitue les articles de ce bulletin, qui ont éclipsé, avec l'aimable accord de leur rédactrice s'interrogeant sur 1715 comme date de la fin d'un monde, la suite des articles relatifs à Louis XIV.

Outre les annonces qui ont toute leur place dans ce bulletin n°101, il faut mentionner l'hommage rendu à Jean Raspail qui évoquait à sa manière, dans une de ses fictions romanesques, l'absence de volonté du gouvernement à prendre les mesures requises face à la situation présentée dans son roman de 1973. Et il faut mentionner l'article commémorant l'assassinat du Duc de Berry qui, voici un peu plus de deux siècles, mourait d'un coup de poignard mortel. Pour des raisons qui ne sont pas sans lien avec l'histoire de Louis XVII, comme l'amorce la fin de l'article, à suivre lui aussi dans un prochain bulletin.



La Parole des aveugles par Pieter Bruegel l'Ancien, 1568. Ce tableau est conservé au Musée Capodimonte de Naples, en Italie.

¹²La dystopie : fiction romanesque dans laquelle l'auteur, contrairement à ceux des utopies, se désolidarise totalement du gouvernement soi-disant idéal d'un pays en fait soumis à un totalitarisme d'un nouveau type, où les nouvelles technologies (sélection des embryons humains, chez Huxley, surveillance et Police de la pensée chez Orwell, conditionnement et enfermement des populations dans de vastes espaces clos dont il est interdit de sortir, dans le monde global de Rufin.)

¹³HUXLEY Aldous, *Le meilleur des Mondes* (traduction de l'anglais, *Brave new world*,), Paris, Plon, 1932, rééd. française, Paris, Presses Pocket, 1977.

¹⁴ORWELL George, 1984, Paris, Gallimard, 1950 pour la traduction française.

¹⁵RUFIN Jean-Christophe, *Globalia*, Paris, Gallimard, coll. Folio, 2004.

¹⁶BERNANOS Georges, *La France contre les robots*, Rio de Janeiro, édité par le Comité de la France libre du Brésil, 1944, rééd. Paris, Plon, 1970.

¹⁷SAINT-EXUPÉRY Antoine de, Lettre écrite à Pierre Dalloz le 30 juillet 1944 avant sa disparition, *Écrits de guerre* 1939-1944, Paris, Gallimard, coll. Folio, 1994.

Ils nous ont quittés

Les membres du Bureau de l'Institut Louis XVII ont la tristesse de vous faire part de la disparition d'un de ses membres actifs qui, bien qu'éloigné ces dernières années, a grandement participé à son lancement et à son développement.

**C'est avec beaucoup de tristesse que nous avons appris la disparition de notre amie
Suzanne THOREZ**

décédée le 26 avril 2020.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité le 7 mai à la chapelle Notre-Dame de la Compassion dans le 17^{ème} arrondissement, puis l'inhumation dans le caveau familial à Compiègne.

Malheureusement, les impératifs liés à la crise sanitaire nous ont empêché de nous déplacer et rendre un dernier hommage à notre amie, fidèle de la Cause de la première heure.



Suzanne était originaire du Touquet, dans le Pas-de-Calais, où elle a vu le jour en juin 1927. D'un caractère enthousiaste, Suzanne avait rapidement rejoint l'Institut Louis XVII qu'elle avait découvert lors des journées de présentation des associations du 17^{ème} Arrondissement de Paris.

En 1997 l'équipe du Bureau lui suggéra de se présenter au poste de Trésorière de l'Association, ce qu'elle ne manqua pas de faire, et elle fut élue.

Il n'était pas rare que son mari l'accompagnât à nos réunions parfois bien tardives de la rue des moines. Suzanne attachait une grande importance aux conférences, aux déplacements qui provoquent toujours autant de curiosité et d'intérêt (quoi que certains en disent !)

Elle ne manquait jamais de rappeler cette phrase de Saint-Exupéry :

« Nous regardons ensemble dans la même direction. »

Dans une de ses présentations lors de notre Assemblée Générale, Suzanne avait ajouté à la phrase : **« Avec vous, ici présents, nous sommes sur le même bateau ; nous partons, nous repartons vers la réalisation de cette légitimité qui s'avère chaque jour plus proche. Et chacun de nous doit prendre cette même route selon ses disponibilités, ses compétences, ses diversités, mais dans la même vision de la réussite ».**

La présidente de l'Institut Louis XVII, votre serviteur qui rédige cet article, vice-président de l'Institut et toute l'équipe de l'Institut Louis XVII présentons à sa famille, ses enfants, Sylvie, Denis, ainsi que ses quatre petits-enfants, nos sincères condoléances.

Nous présentons également quelques témoignages de personnes qui ont connu Suzanne Thorez, reçus pendant cette période de confinement :

De Marie Edith Isle de Beauchaine la présidente, du docteur Romuald Feuillé qui continue à relayer les actions de l'Institut en province, et de Michèle Lherbaudière rédactrice de nombreux articles du Bulletin.

1. Message de Marie Edith Isle de Beauchaine :

« Quand Madeleine Duvielbourg, Secrétaire de l'Institut Louis XVII, m'a demandé de prendre la suite de mon mari à la présidence de l'Institut, je n'y étais pas du tout préparée.

J'ai tout de suite trouvé de l'aide : Madeleine évidemment, mais aussi Suzanne qui a toujours été là, à la fois timide et enthousiaste, toujours très attentive, d'une grande efficacité.

Elle a été avec Monseigneur sur les routes pour les différentes conférences organisées dans plusieurs régions de France, toujours de bonne humeur. Elle faisait partie de la garde rapprochée de Monseigneur.

Elle a été notre trésorière pendant de longues années jusqu'au moment où la fatigue et la maladie l'en ont empêché.

Merci encore Suzanne pour votre aide et votre présence constante ».

2. Message du docteur Romuald Feuillé :

« Oui, Suzanne mérite largement, non seulement un mot, mais des mots, car elle fut une cheville ouvrière indispensable aux côtés de Madeleine Duvielbourg, faisant partie de ces piliers dont toute association a besoin. Quand je suis arrivé à ma première Assemblée Générale à Asnières voici vingt ans, elle fut une des toutes premières personnes de l'Institut que je rencontrai à l'entrée car Madeleine, mon seul contact jusque-là par téléphone ou courrier, venait d'être opérée. Suzanne et Jeanine Taupin, notre Secrétaire-adjointe d'alors, m'annoncèrent qu'en tant que nouvel adhérent depuis un an environ, j'avais l'honneur de prendre place à la table de Monseigneur en même temps que mon confrère médecin, père de notre amie Marie Destrames, rédactrice dans nos colonnes, auprès de qui j'étais placé et dont j'eus le grand bonheur de faire la connaissance. Ainsi Madeleine, Suzanne, Jeanine et le docteur furent, si j'ose écrire, mon quarté gagnant en me permettant de découvrir le Prince et d'être rapidement conquis définitivement par l'Institut Louis XVII. Suzanne opéra bien des petites choses sans lesquelles les grandes tâches ne sont jamais possibles, la plupart d'entre nous au bureau l'ont mieux connue que votre serviteur mais je sais que cette personne nous a marqués et que nous ne pourrions pas l'oublier. Que Dieu l'accueille en Son Royaume ».

3. Message de Michèle Lherbaudière :

« C'est un souvenir ému et grand que je garde de Suzanne Thorez.

Grand parce que, dans sa discrétion et sa modestie, elle alliait à la force de ses convictions la mesure dans son expression, à son dévouement la rigueur intellectuelle avec laquelle elle effectuait la tâche qui lui avait été confiée. Et en tout cela ce qui l'animait, c'était cette intelligence du cœur qui rayonnait sur son visage et dans son regard.

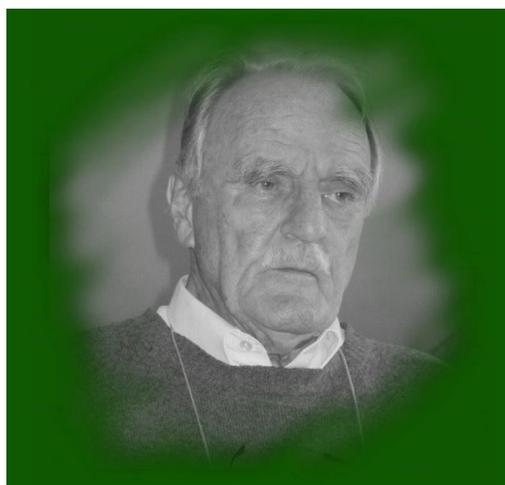
Puisse-t-elle trouver la paix et la lumière dans l'au-delà.

Avec toutes mes sincères condoléances à sa famille ».

Hommage à Monsieur Jean Raspail, par
Frédéric Bouju vice-président et membre de l'ADCV¹⁸

« *Quand on représente une cause (presque) perdue, il faut sonner de la trompette, sauter sur son cheval et tenter la dernière sortie, faute de quoi l'on meurt de vieillesse triste au fond de la forteresse oubliée que personne n'assiège plus parce que la vie s'en est allée.* »

Jean Raspail vient de nous quitter à l'âge de 94 ans. Voyageur infatigable, homme de Foi et de Fidélité, il a nourri la littérature de ses utopies dans lesquelles l'Homme, Dieu et le Roi sont, tout simplement, inséparables.



Jean Raspail était Membre d'Honneur de *l'Association des Descendants de Chouans et de Vendéens* dont je fais partie.

Dans son appartement, les ouvrages des guerres de Vendée, mais aussi des figurines, rappelaient son attachement royaliste et son amour particulier pour cette région martyre.

Le 21 janvier 1993, fut un jour mémorable à plusieurs titres pour moi : si Jean Raspail ne s'était pas battu contre vents et marées avec les autorités, jamais la commémoration des 200 ans de la mort de Louis XVI, place de la Concorde, en présence de l'ambassadeur des États-Unis Walter Curley, n'aurait pu avoir lieu. Cette commémoration était pour le jeune royaliste isolé que j'étais, la démonstration que l'idée même de Royauté n'était pas une cause perdue mais débordante d'espérance. Une foule considérable, composée de familles entières, de jeunes, d'anciens, se pressait pour accéder à la place de la Concorde et se recueillir, partager un moment unique de notre Histoire, une parenthèse dans le temps.

Dans le métro parisien des affiches de grand format représentaient Louis XVI, du jamais vu... Sans aucun doute, c'est très certainement ce jour-là que j'ai trouvé une nouvelle famille de pensée. De Louis XVI à Louis XVII il n'y a qu'un « pas » et je le fis peu de temps après. Une émission de télévision présentait les différents princes qui se préparaient à honorer, chacun à leur façon, la mémoire du Roi Louis XVI, en la date anniversaire de son assassinat. Quel choc ! Louis XVI avait un descendant ; ce dernier vivait à Marly-le-Roi ; et une association parisienne, L'Institut Louis XVII, le soutenait.

¹⁸ ADCV : Association des Descendants de Chouans et de Vendéens. Notre famille compte parmi les familles martyres qui ont péri sur les champs de bataille ou ont été victimes des colonnes infernales.

Deux ans plus tard et quelques lectures à mon actif, je rencontrais l'équipe de l'Institut Louis XVII et recevais une invitation à déjeuner avec le Prince Charles-Louis-Edmond de BOURBON, rien de moins que l'arrière-petit-fils de Louis XVII !

Les années ont passé, et c'est chaque fois avec émotion que je repense à ce 21 janvier si marquant et à son organisateur qui m'ont amené à découvrir l'Histoire de Louis XVII et à m'investir au sein de l'équipe.

Jean Raspail, romancier royaliste engagé, a écrit sur le roi, sur « son roi », celui qu'il ne veut pas choisir parmi les prétendants, parmi les descendants de nos rois, ou bien il lui donne un territoire lointain qui sera le terrain où tous les rêves de son écriture sont permis, la Patagonie.

Dans sa bibliographie l'on notera :

Le jeu du roi en 1976,

Moi, Antoine de Tounens, roi de Patagonie en 1981,

Sire en 1991,

Le roi au-delà de la mer, en 2000.

Jean Raspail, visionnaire¹⁹, c'est :

Le camp des Saints, en 1973 réédité à maintes reprises et jusqu'à la dernière publication incluant « *Big other* » dans lequel il dénonce un « *retour à la tribalisation, qui (lui) apparaît comme le contraire de la civilisation* ».

L'anneau du pêcheur, en 1995, écrit sous le pontificat de Jean-Paul II, et le Cardinal Ratzinger, préfet de la Congrégation pour la doctrine de la foi.

Enfin, Jean Raspail explorateur, amoureux des peuples et triste témoin de leur disparition dans le monde « moderne »...

« *Je suis allé voir là-bas si mes rêves y étaient* »²⁰



Requiescat in Pacem

¹⁹ Visionnaire: nommé ainsi par Jean Sévilla voir le site : <https://www.jeansevillia.com/2015/04/11/jean-raspail-visionnaire/>

²⁰ Sylvain Tesson

COMMUNIQUÉ DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Selon les statuts, l'Assemblée générale ordinaire de l'Association Louis XVII doit avoir lieu au moins une fois par an. Si les statuts ne prévoient pas le délai dans lequel l'assemblée doit se tenir, nous nous efforçons de la réunir dès que le bilan de l'exercice était certifié et le budget prévisionnel définitivement arrêté. Certaines années, cette régularité n'a pu être observée pour des raisons légitimes et dont il vous a été régulièrement justifié. Cependant, les assemblées ont quand même pu se tenir.

L'année 2020 n'échappe malheureusement pas à cette dérogation en raison de la situation sanitaire que nous connaissons tous, qui a bouleversé la vie collective et individuelle et qui a engendré une multitude de contraintes et une pléthore de textes règlementant tous les domaines et restreignant les libertés même les plus élémentaires.

Comme vous le savez, la réglementation tenant aux réunions publiques comme privées ne nous a pas permis de convoquer l'Assemblée générale ordinaire dans le cours du premier semestre 2020, malgré nos souhaits.

D'ailleurs, des reports de délai ont été prévus, ainsi que la possibilité de réunir l'assemblée hors la présence des membres ou par des moyens de visioconférence, ce qui n'est pas envisageable pour notre association.

Soucieux de la protection de la santé de nos adhérents et souhaitant conserver le caractère chaleureux qui préside à nos réunions et exclusif de toute règle de « distanciation physique », nous avons donc décidé de suspendre *sine die* toute convocation dans l'attente de pouvoir nous retrouver dans les conditions que nous avons jusqu'alors connues et appréciées.

Dès que la situation le permettra, nous convoquerons à une Assemblée générale à une date qui vous sera communiquée, en espérant vous revoir tous en bonne santé et avec l'allant que requiert la réalisation de nos objectifs.

RAPPEL DE COTISATION 2020

Chers amis,

En raison de la conjoncture sanitaire, nous n'avons pas pu tenir notre Assemblée générale de l'année 2020 et la situation actuelle ne nous permet pas de l'envisager dans un avenir proche. Pour ces raisons nous n'avons pas lancé l'appel annuel de cotisation et d'abonnement. Mais après étude de nos fiches, il semblerait que certains d'entre vous n'aient pas encore réglé leur cotisation et/ou abonnement 2020.

Comme vous le savez, l'Institut Louis XVII a besoin du soutien moral et généreux de tous ses membres pour continuer l'œuvre de justice et de vérité de Monseigneur, œuvre poursuivie par son fils Hugues. C'est pourquoi nous vous envoyons ce rappel.

Pour l'année 2020 les cotisations et les abonnements restent inchangés. Si vous avez des soucis financiers, n'hésitez pas à nous joindre.

En espérant que vous aurez toujours à cœur de nous soutenir en réparant cet oubli, nous vous remercions de votre compréhension, et nous vous prions de croire en nos sentiments les plus dévoués.

Au cas où votre règlement aurait croisé ce communiqué, veuillez ne pas tenir compte de ce message.

Le Bureau INSTITUT LOUIS XVII

BP 10060

75721 Paris cedex 15

Site Internet : <http://www.louis-XVII.com>

Courriel : institut_louis17@yahoo.fr

ADHÉSION À L'ASSOCIATION :

Membre sympathisant : 10 euros

Membre actif : 20 euros

Membre bienfaiteur : à partir de 50 euros

ABONNEMENT AU BULLETIN DE L'INSTITUT LOUIS XVII :

Pour un an : 4 bulletins trimestriels

Abonnement normal : 25 euros

Abonnement de soutien : 40 euros

Bienfaiteur : 50 euros et plus

En cas de difficultés financières : contacter l'Association.

Prix au numéro : 6 euros

Les règlements sont acceptés par chèque bancaire, chèque postal ou mandat à l'ordre de l'Institut Louis XVII

Pour la CEE : virement à notre compte : FR 76 1440 6001 3483 3350 2680 632

Assassinat du duc de Berry, il y a 200 ans
Première partie

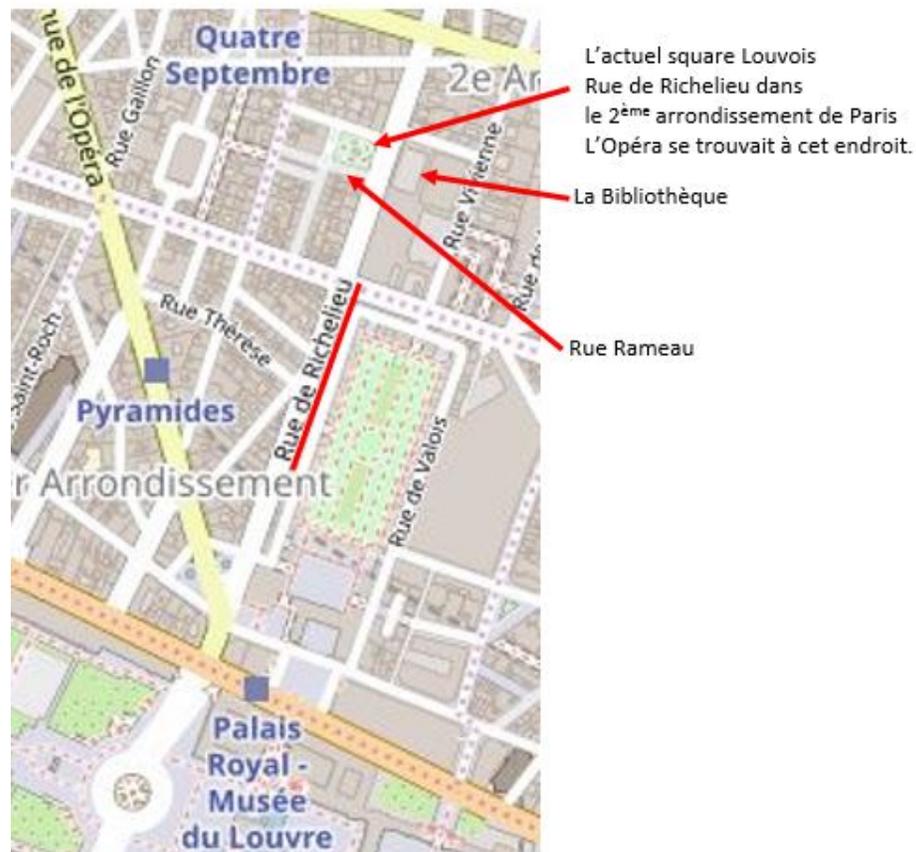
13 Février 1820.

Il y a 200 ans, le duc de Berry, fils aîné du comte d'Artois, tombait sous le coup de poignard mortel du criminel Louvel. L'assassinat eut devant l'Opéra de Paris.

Le bâtiment qui abritait cet Opéra n'existe plus.

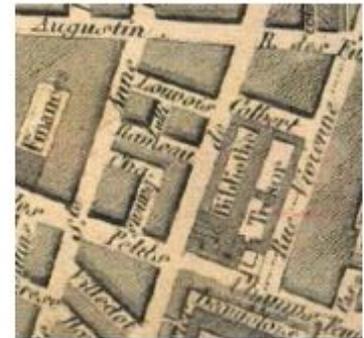
Nous commencerons donc notre récit par une double reconstitution de cet assassinat, géographique puis historique, qui constitue la première partie de cette étude.

Ce bâtiment se trouvait, en 1820, rue de Richelieu, vis-à-vis de la Bibliothèque : à droite la rue de Louvois sur laquelle passait un pont de service qui réunissait le théâtre à des magasins, derrière la rue de Lully ; à gauche la rue Rameau.



C'est là, rue Rameau, que s'ouvrait l'entrée dite des princes, à peu près au milieu de la rue. En face de la maison portant le n° 7 – elle existe toujours - un auvent de tôle, plein, imitant le coustil rayé, surplombait la rue, au-dessus de la porte d'entrée. Cet auvent était encadré par deux bornes peintes en gris entre lesquelles les voitures venaient déposer les princes. À droite se trouvait un guichet de tôle, également peint en gris. Dans l'enfoncement on apercevait, le vestibule meublé de banquettes de velours rouge, à côté duquel se trouvait le corps de garde²¹.

²¹ LUCAS-DUBRETON J, *La duchesse de Berry*, Paris, Flammarion, 1935, p.25.



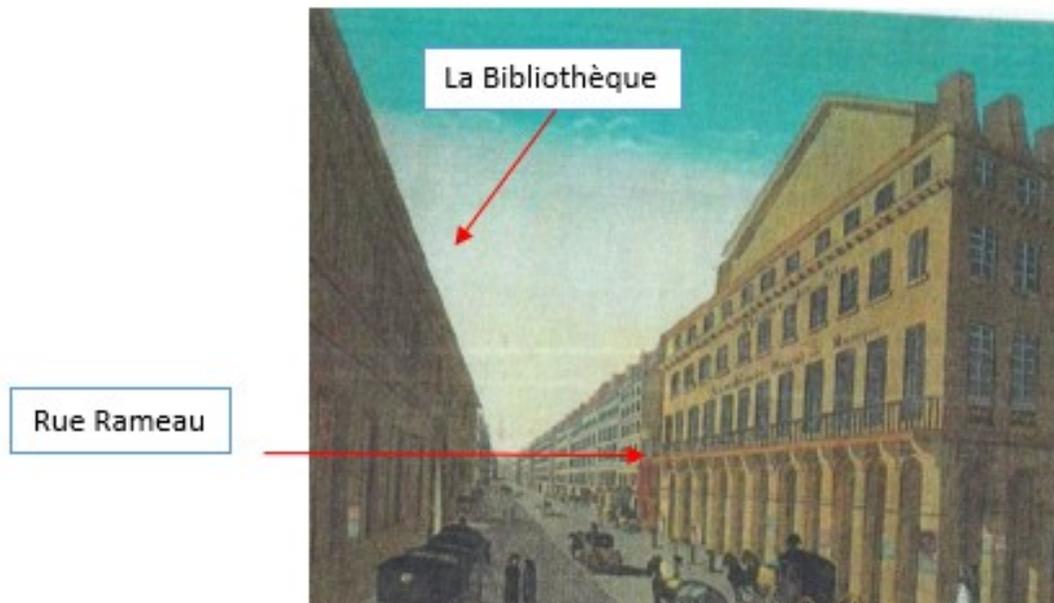
Plan du Quartier, époque 19^{ème} siècle

Vue détaillée de l'ancien emplacement de l'Opéra,
Entouré par les rues : de Richelieu, à droite rue de Louvois
À gauche la rue Rameau et derrière la rue Lully

Le square actuel doit son nom à l'ancien hôtel du marquis de Louvois (1641-1691) et à ses dépendances (ailes et jardins).

Le square occupe l'emplacement de l'Opéra de la rue de Richelieu, qui fut l'Opéra de Paris de 1794 à 1820. L'Opéra fut rasé en vue de construire à la place une chapelle. Le projet fut commencé mais abandonné après la révolution de 1830.

Le square fut créé en 1839, sous le nom de « place Richelieu ».



Vue de l'Opéra en 1820

avec les indications des noms de rues où l'on voit dans le premier plan quelques-unes des bornes entourant le bâtiment.

Dimanche 13 février 1820.

Le duc et la duchesse de Berry se rendent à l'Opéra de Paris pour assister en soirée à un ballet pantomime (*Les noces de Gamache*, adaptation du *Don Quichotte* de Cervantès). Le programme de la soirée, qui est publié la veille dans le journal *Le Drapeau Blanc*, indique qu'un bal masqué débutera vers minuit.

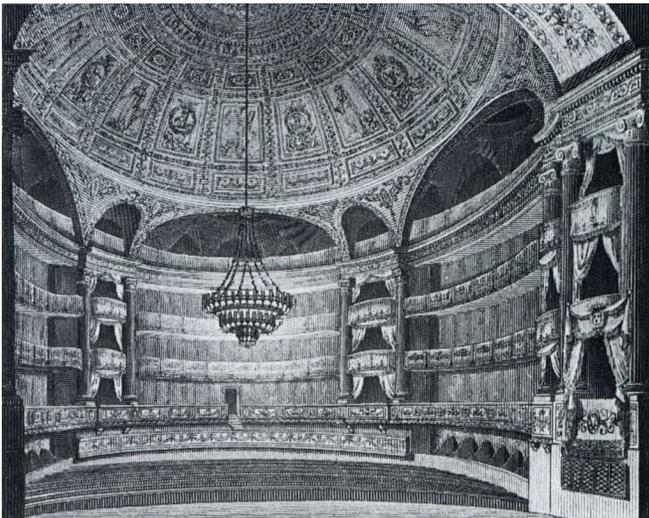
Il faut pourtant savoir que le matin même, le duc de Berry tenait conseil dans sa chambre avec l'accoucheur Deneux. Il avait espoir que sa femme était enceinte, et Deneux prodiguait ses conseils au couple princier. Les déplacements devaient être limités. Était proscrit le fait de monter en voiture, d'aller aux réceptions, à des spectacles, de danser, de monter et de descendre des escaliers ; « *tu vois*, dit le duc à la duchesse à propos de Deneux, *il est intraitable !* ».

Malgré les bonnes résolutions du matin, tous deux se rendent à l'Opéra vers huit heures du soir après un dîner aux Tuileries. Une sentinelle se tient dans une guérite. Sur le seuil, le concierge du théâtre –un nommé Bouchon- fait les cent pas et attend. Un épais brouillard est tombé sur Paris. Le temps est humide et froid.

Un roulement de plusieurs voitures se fait entendre rue de Richelieu. Un piqueur à la livrée d'Artois tourne dans la rue Rameau. Bouchon crie « Aux armes ! » et dans le petit vestibule, la garde se bouscule, saisit ses fusils au râtelier et se range hâtivement. L'équipage du duc de Berry sort de la rue Richelieu, prend à gauche et vient s'arrêter entre les deux bornes peintes en gris qui encadrent l'auvent.

Le valet déplie le marchepied et ouvre la portière. Le prince descend, aide sa femme. Madame de Béthizy, le comte de Mesnard, le comte de Clermont-Lodève sont descendus des autres voitures. Avant de pénétrer dans le théâtre, le comte de Mesnard se retourne et ordonne aux équipages de revenir à onze heures moins le quart. L'ordre est aussitôt transmis jusqu'au dernier cocher dont la voiture est arrêtée à l'angle de la rue de Richelieu.

Quand ils pénètrent dans leur loge après avoir monté un petit escalier, leur fidèle ouvreuse, Madame Roulet, les informe que le spectacle vient de commencer. Auprès de la duchesse, Madame de Béthizy, dame pour accompagner, le duc, les comtes de Mesnard, de Coigny. L'aristocratie s'est donné rendez-vous ce soir-là pour applaudir la danseuse Emilie Bigottini qui excelle dans l'art de la pantomime.

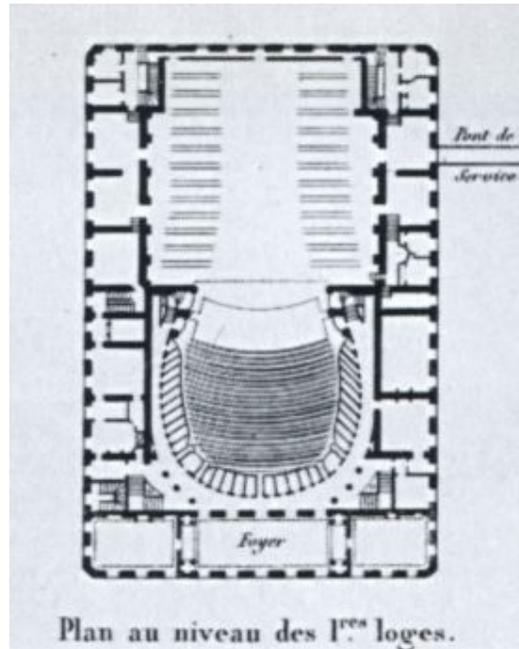


L'auditorium en 1821 ²²

²² [https://en.wikipedia.org/wiki/Th%C3%A9%C3%A2tre_National_\(rue_de_la_Loi\)](https://en.wikipedia.org/wiki/Th%C3%A9%C3%A2tre_National_(rue_de_la_Loi))

Tous deux profitent de l'entracte pour monter au premier étage où se trouve la loge royale et visitent le duc et la duchesse d'Orléans dans une loge voisine. En quittant la loge, la duchesse de Berry se heurte à une porte ; fatiguée, elle bâille. Le duc insiste pour qu'elle se repose et se retire.

Plan en coupe
des 1^{ères} loges²³



Il est un peu moins de onze heures. Le duc la reconduit vers sa voiture, comptant rentrer ensuite au spectacle. Rue Rameau, en voyant arriver le comte de Choiseul qui précède le duc de Berry, les valets de pied s'empressent. La duchesse, ayant à sa droite son mari et à sa gauche le comte de Mesnard, paraît sous l'auvent.

Un seul homme de garde en faction tourne le dos à la rue Richelieu, il présente les armes. Le comte de Choiseul est à la droite du garde, également tournant le dos à la rue Richelieu. Le comte de Clermont-Lodève reste sur le seuil. M. le comte de Mesnard, premier écuyer de la duchesse, lui donne la main gauche pour monter dans son carrosse.

La duchesse montée en voiture, le prince et le comte de Mesnard vont chercher Mme la comtesse de Béthizy restée sous le porche : Mgr le duc de Berry lui donne la main et lui dit « *ma chère Générale, votre santé m'inquiète, vous savez combien nous vous aimons* ». M. le comte de Clermont-Lodève, gentilhomme d'honneur du prince, est derrière lui. Le marchepied est relevé. Un valet de pied pose une couverture de fourrure sur les jambes des deux femmes. « *Adieu Caroline ! lance le duc, nous nous reverrons bientôt.* »

²³ [https://en.wikipedia.org/wiki/Th%C3%A9%C3%A2tre_National_\(rue_de_la_Loi\)](https://en.wikipedia.org/wiki/Th%C3%A9%C3%A2tre_National_(rue_de_la_Loi))

Le duc est sans manteau, sans chapeau, en habit de drap vert avec gilet jaune et pantalon gris ; il a hâte de regagner le théâtre. Il se retourne et, au moment où le comte de Choiseul s'avance pour le précéder, surgit un homme venant du côté de la rue de Richelieu. Celui-ci passe rapidement entre le factionnaire et le valet de pied qui venait de relever le marchepied du carrosse. Il heurte ce dernier, se jette sur le prince et appuyant la main gauche sur l'épaule gauche du prince, il le frappe de la main droite, au côté droit, un peu en dessous du sein. « *Voici un fameux brutal !* » s'exclame le prince.

Poussé par l'assassin sur M. le comte de Mesnard, le prince porte la main sur le côté où il n'avait cru recevoir qu'une contusion ; et tout à coup il dit : « *Je suis assassiné ! Cet homme m'a tué !* »



Le prince, qui s'est appuyé sur une des deux bornes, est soutenu par le comte de Mesnard et un valet ; il est conduit et assis sur un banc non loin de là dans le vestibule. La duchesse de Berry, dont le carrosse n'était pas encore parti, se précipite.

Le prince a la force et le courage de retirer lui-même le poignard de la plaie. On découvre la blessure : elle rend beaucoup de sang qui jaillit sur la robe blanche de la duchesse. Au dehors, on se précipite pour retrouver l'assassin. L'homme est arrêté rapidement et conduit au corps de garde, rue Rameau.

Pendant ce temps, le prince ne reçoit aucun soin. Tandis qu'est appelé en urgence un docteur du voisinage, le Docteur Blancheton demeurant rue Lulli derrière le théâtre, arrive le Docteur Drogard se disant « enfant d'Esculape ²⁴ ». Le prince est alors installé près de la cheminée, dans un petit salon de sa loge dont la fenêtre donne juste au-dessus de l'auvent de la rue Rameau. Les deux médecins décident de pratiquer une saignée. Un sang noir, épais, sort de la veine.

À la cantonade, on entend la musique des *Noces de Gamache*. Le public ne se doute encore de rien.

D'autres médecins les rejoignent : M. Bougon, premier chirurgien ordinaire de Monsieur, ainsi que le Docteur de Lacroix. La concierge, Madame Rouillet, frappe de loge en loge, la terrible nouvelle se répand.

Le comte de Clermont, parti pour les Tuileries en toute hâte, revient accompagné de Mgr Latil, évêque de Chartres, qui se prépare à recevoir une confession sous la forme d'un « acte général de contrition ²⁵ ».

Arrivent ensuite Monsieur, comte d'Artois, le duc d'Angoulême, le duc de Maillé. Le père du duc d'Enghien arrive à son tour... La nouvelle s'est répandue dans Paris comme une traînée de poudre. Trois bals costumés se donnaient ce soir-là et, sans prendre le temps de se changer, hauts dignitaires, ambassadeurs, ministres, ducs et pairs sont venus aux nouvelles encore déguisés. Ils encombrèrent les étroits dégagements de la loge.

M. Dupuytren, célèbre chirurgien arrive vers une heure ; très vite il se rend compte qu'il sera impossible de soigner le blessé.

Avec l'accord de sa femme, le duc de Berry fait appeler ses deux filles issues d'une première liaison (avec Amy Brown). Le duc de Coigny se précipite dans l'une des voitures de la cour et se rend rue Neuve-des-Mathurins où logent Amy Brown et ses deux filles.

Quand celles-ci arrivent accompagnées du duc de Coigny, l'émotion est à son comble et plus de vingt personnes sont entassées dans la petite pièce.

Trois bulletins de santé sont adressés aux Tuileries : « Un premier bulletin avait été envoyé au roi vers minuit ; on lui en envoya un second. Le roi n'arrivait pas. Il était près de trois heures du matin. M. le duc de Berry s'affaiblissait de plus en plus... Les symptômes devenaient de plus en plus sinistres. Les médecins rédigèrent un *dernier bulletin* commençant par ses mots : " le duc de Berry touche à ses derniers moments." Ce fut M. le comte Decazes qui porta ce bulletin aux Tuileries. On entendit le bruit d'une nombreuse cavalerie : c'était le roi. Il était 5 heures du matin. ²⁶ » Et Henri Provins de préciser : « *en recevant le premier (bulletin)*, il (Louis XVIII) feignit de ne pas ajouter foi à ce qu'on lui racontait ; et comme il était encore levé, il ordonna aussitôt qu'on le déshabillât ²⁷. Provins d'ajouter encore cette précision : « cependant le moribond le réclamait vivement à son entourage. Voulait-il sur son lit de mort lui parler une dernière fois de Louis XVII, dont il l'avait entretenu souvent déjà, et notamment peu de jours avant sa mort, s'il faut en croire la déposition d'un des huissiers de la Chapelle Royale ? Le roi craignait-il une nouvelle objurcation, et attendait-il pour se présenter que le prince fût mort ou incapable de parler ? On ne sait ; mais son attitude, dans la circonstance, peut donner lieu à toutes les suppositions. ²⁸ »

²⁴ CASTELOT André, *Le duc de Berry et son double mariage*, éd. Sfelt, 1951, p.146

²⁵ CHATEAUBRIAND, François-René de, *Mémoires sur le duc de Berry*, Paris, Communication et Tradition, 1998, p.109. ré-édition des éditions de 1820 et 1825 de l'ouvrage de François-René de CHATEAUBRIAND, paru sous le titre, *Mémoires, lettres et pièces authentiques touchant la vie et la mort de S.A.R. Monseigneur Charles-Ferdinand-d'Artois, fils de France, duc de Berry*.

²⁶ NETTEMENT Alfred dans ses *Mémoires historiques de S.A.R. Madame la duchesse de Berry*, texte cite par

PROVINS Henri, *Le dernier roi légitime de France*, Paris, éditeur Paul Ollendorff. 2eme édition, 1889, tome second, p. 69.

²⁷ PROVINS Henri citant LAFONT D'AUSSONNE. Témoignage du duc de la Châtre, 1er gentilhomme, qui avait annoncé le premier au roi la funèbre nouvelle (...), *ibid.* p. 69.

²⁸ PROVINS Henri, *ibid*

Peu avant l'arrivée du roi, le curé de Saint-Roch précédé d'un enfant de chœur vient apporter l'extrême-onction au mourant. Charlotte, Louise et Mme Laporte leur gouvernante, retrouvent Amy Brown qui les attendait dans un froid glacial, rue Rameau. Leur équipage croise l'arrivée du roi.

Il est donc un peu plus de cinq heures du matin lorsqu'arrive le roi Louis XVIII.



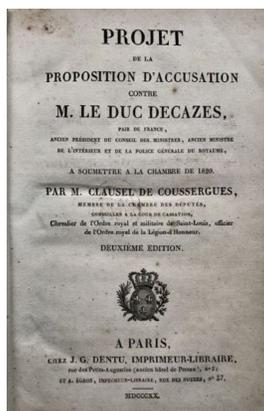
Vers six heures le duc de Berry demande qu'on le tourne sur le côté gauche et meurt peu de temps après. Dupuytren demande un miroir ; Louis XVIII tend sa tabatière dont le verre placé devant les lèvres ne se ternit pas.

Le duc de Berry n'est plus.



15 février 1820

Quatorze heures après l'attentat, le député Clausel de Coussergues monte à la tribune de la Chambre des députés et s'écrie : « Je propose à la Chambre de porter un acte d'accusation contre M. Decazes, Ministre de l'Intérieur, comme complice de l'assassinat de Mgr le Duc de Berry ». ²⁹



« Le comte Decazes dut quitter le ministère. » ³⁰

20 février 1820 : Louis XVIII élève le comte Decazes au titre de 1^{er} duc ³¹ et pair de France, puis il le fait Chevalier de l'ordre du Saint-Esprit le 30 septembre de la même année, enfin il lui accorde « le titre de Ministre d'État, et, en 1823, le don d'une somme de neuf cent mille francs (...) pour payer les dettes contractées, disait-il, pendant son ministère. On sait en outre que Louis XVIII prodigua ses grâces et ses dons à Mme Prinsteau (Prince-teau), sœur du duc Decazes. ³²»

Mars 1820 : en réponse au Comte d'Artois qui souhaitait évoquer les fautes de M. Decazes, le roi Louis XVIII lui répondit vivement : « *Mon frère, ne parlons plus de cela ; ses fautes sont les miennes puisque j'ai tout connu.* » ³³

Fin 1821 on trouve cet extrait pour le moins énigmatique d'une lettre du roi Louis XVIII à M. Decazes : « *La source des épanchements s'est fermée au mois de février 1820, et hors un, nul homme ne la rouvrira* » ³⁴.

A suivre ...

²⁹ PROVINS Henri, *ibid.* p. 69-70 . Provins y cite les propos tenus en séance par Clausel de Coussergues. CLAUSEL DE COUSSERGUES, *Projet de la proposition d'accusation contre M.le duc Decazes, Pair de France, ancien Président du Conseil des ministres, ancien ministre de l'Intérieur et de la Police Générale du royaume, à soumettre à la Chambre de 1820.* Paris, 2^{ème} édition. J.G.Dentu, 1820.

³⁰ PROVINS Henri, *ibid.* p.70

³¹ BOREL d' HAUTERIVE André F. et RÉVÉREND Albert, *Annuaire de la noblesse de France et des maisons souveraines d'Europe*, vol. 17, Paris, Champion, 1860.

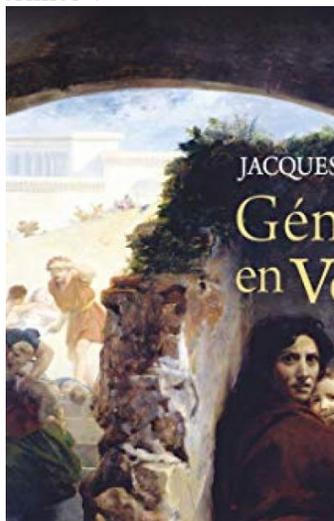
³² PEUCHET (archiviste de la préfecture de police) , I, c. p. 79, référence incomplète car le titre de l'ouvrage – Peuchet en a écrit plusieurs dont les *Mémoires tirés des Archives de la police* – n'est pas indiqué par l'auteur, pourtant bien documenté, de cette citation, LANNE Adolphe, *Louis XVII et le secret de la Révolution*, Paris, Dujarric et Cie éditeurs, 2e ed., sd, p. 407-408.

³³ Extrait de la « Lettre sans signature du 16 mars 1820, envoyée de Paris, adressée à M.J.H.Ward, membre du Parlement à Londres. » Lettre citée par d'HÉRISSON Maurice, (comte de), *Le cabinet noir*, Paris, Paul Ollendorff éditeur, 1887, p. 59 et 60.

³⁴ VERON Louis-Désiré, *Mémoires d'un bourgeois de Paris*, librairie Nouvelle éd, 1856, tome II, p.105

Quelques idées de lectures pour les fêtes

Tout simplement intitulé "Génocide en Vendée, 1793-1794", ce second ouvrage de Jacques Villemain, diplomate et juriste, spécialiste de droit international, a pour but de mettre un terme au faux débat autour du génocide de la Vendée. Utilisant la méthode du droit pénal international, telle qu'elle s'est développée dans l'analyse des génocides commis en ex-Yougoslavie, au Rwanda et au Cambodge, sans négliger l'expérience du tribunal de Nuremberg, Jacques Villemain démontre que les meurtres de masse commis en Vendée entrent parfaitement dans la définition de ce "crime des crimes".



Ce livre est le complément indispensable des travaux premiers de Reynald Secher, dont *Le génocide franco-français : la Vendée-Vengé et Vendée, du génocide au mémoricide*³⁵.

Les écrits de ces deux auteurs devraient permettre à la France de regarder ces événements avec lucidité et à l'État de reconnaître enfin ce génocide premier, matrice des grands crimes commis au XXe siècle.

Voici d'autres références et citations relatives à cette problématique du "génocide" et au concept de "crime contre l'humanité."

On rappellera d'abord que le terme de "génocide" comme la notion de "crime contre l'humanité" ont été tous deux forgés après 1945, donc bien après la période concernant les massacres de masse perpétrés contre les Vendéens en 1793-1794.

Le terme utilisé pour la première fois en 1794 par le révolutionnaire Gracchus Babeuf à propos de ces massacres est celui de "dépopulation", qui figure dans son pamphlet *Du système de dépopulation ou La vie et les crimes de Carrier*³⁶. C'est ainsi que Babeuf qualifie les exterminations commises à Nantes par ce représentant en mission envoyé par la Convention thermidorienne dont Robespierre est le maître, puis par les colonnes infernales du général Turreau.

³⁵ SECHER Reynald, *Le génocide franco-français : la Vendée-Vengé*, Paris, PUF, 1986 ; *Vendée. Du génocide au mémoricide. Mécanique d'un crime légal*. Paris, Les Éditions du Cerf, 2011.

³⁶ Voici le titre complet de cet ouvrage : **BABEUF** Gracchus, *Du système de dépopulation ou La vie et les crimes de Carrier : son procès et celui du comité révolutionnaire de Nantes : avec des recherches et des considérations politiques sur les vues du décemvirat ; dans l'invention de ce système ; sur la combinaison principale avec la guerre de Vendée ; et sur le projet de son application à toutes les parties de la République*.

Texte réédité **SECHER** Reynald, **BRÉGEON** Jean-Joël, **COURTOIS** Stéphane : Gracchus Babeuf, *La guerre de Vendée et le système de dépopulation*, Paris, Ed. du Cerf, 2008.

C'est un peu plus tard que fut adopté le terme de "populicide", par François-Antoine Boissy d'Anglas, député puis Président de la Convention en 1795.

Ronan Chalmin³⁷, du Connecticut College, analyse ce pamphlet hors normes (pour un pamphlet) par sa longueur certes, mais surtout par la nature de ses analyses. La note 18 de son article ci-dessous référencé et consultable sur internet précise : "En pleine guerre, Hérault de Séchelles écrivait expressément à Carrier : « Nous te conjurons d'aller à Nantes, sur-le-champ : nous t'envoyons un arrêté qui te presse de purger cette ville.» (Lettre citée par Babeuf, dans *SdD*, 174 - *SdD* étant les abréviations pour *Système de Dépopulation* suivies du numéro de page : NDLR-). Ce que Carrier fera avec exactitude : « Je ferai rouler les têtes dans Nantes, je régènerai Nantes ». (*SdD*, 197) . C'est le moment des tristement célèbres noyades, parfois appelées « mariages républicains », dans une Loire rebaptisée « baignoire nationale», l'heure des exterminations dans les prisons ou camps de prisonniers désignés comme « antichambres de la mort » ou « mouirois » de tous les brigands de Vendée." Et la note n°19 de préciser : " Dans la sous-catégorisation honteuse du populicide, on peut parler d'un véritable *fémicide* perpétré contre les femmes de Vendée, objets de la violence la plus extrême."

Il faut donc savoir si, en dépit de l'anachronisme lexical des termes de "génocide" et de "crime contre l'humanité", le "populicide" décidé en Vendée par les plus hautes autorités de la République d'alors s'applique à ces concepts.

Voici quelques autres références et citations utiles pour y voir clair dans les choix sémantiques et mettre un terme aux atermoiements en la matière, en présentant des références non contestables.

L'historien Pierre Chaunu, de l'Institut, rappelait que François Furet avait bien "montré (que) ce qu'il y a d'anticipateur dans la dérive révolutionnaire, enracinée dans les erreurs et les mensonges depuis le départ, poussée par un concours exceptionnel de circonstances, c'est la première cristallisation d'une *tyrannie idéologique* à forte tendance exterminatrice, un "préstalinisme" presque parfait sur une échelle moyenne (...)"³⁸.

Dans le même ouvrage sous la direction de Jean Tulard et de Patrick Buisson, *VENDÉE Le Livre de la Mémoire, 1793-1993*, Clichy, Valmonde éd.,1993, recueil d'articles illustrés en couleur et réunissant une pléiade d'auteurs connus, historiens, mais aussi écrivains, philosophes, l'avocat Jean-Marc Varaut ajoute son analyse de juriste, reprenant point par point ce qui fait des massacres de Vendéens en 1793 et 1794 un "crime contre l'humanité", expression qui constitue le titre de son article. En voici un extrait significatif :

" Cette expression de génocide franco-français donnée par Reynald Secher à la thèse a heurté ceux qui ne veulent pas que soit dévalué l'holocauste par un usage abusif de la qualification de crime contre l'humanité, et qui ont raison. Mais pour la Vendée, la réalité s'impose. S'il y eut, de part et d'autre, des crimes de guerre, que la nécessité ou l'exigence insurmontable de représailles explique, crimes qui ne sont ni sans précédent ni sans postérité dans notre histoire, ce qui distingue les massacres terroristes de l'hiver 1793 et du printemps 1794, c'est qu'ils furent prémédités et programmés, et qu'ils furent idéologiques.

³⁷- CHALMIN Ronan, "La République populicide: relire Du système de dépopulation de G. Babeuf", Revue *Dix-huitième siècle*, n°43, page 447.1/2011 ;

- URL : www.cairn.info/revue-dix-huitieme-siecle-2001-1-p.-447.htm.

- DOI : 10.3917/dhs.043.0447.

³⁸- CHAUNU Pierre, in *VENDÉE Le Livre de la Mémoire, 1793-1993*, Clichy, Valmonde éd., 1993, "La Victoire des vaincus", p. 34 à 39.

Ce qui définit le crime contre l'humanité selon la formule donnée par la Cour de cassation : un crime de droit commun commis dans certaines circonstances et pour certains motifs.

«Les actes inhumains et les persécutions qui, au nom d'un État pratiquant une politique d'hégémonie idéologique, ont été commis de façon systématique, non seulement contre des personnes en raison de leur appartenance à une collectivité raciale ou religieuse, mais aussi contre les adversaires de cette politique, quelle que soit la forme de cette opposition ». (en gras et en italique dans le texte, NDLR).

Un autre arrêt précise la définition jurisprudentielle, issue du statut de Londres instituant le tribunal de Nuremberg, en inscrivant les actes inhumains et les persécutions dans « *l'existence d'un plan concerté* ». Le plan de « *destruction totale* » a été proposé par Barère à la Convention, le 1er octobre, et adopté le 7 novembre 1793 : le nom même de Vendée est rayé de la carte de France pour se voir substitué celui de Vengé.

Le but, annoncé par Turreau en exécution de cet ordre, est de faire de la Vendée un «**cimetière national**» Cette décision de destruction totale est prise lorsque l'insurrection est vaincue." ³⁹.

Quant à Jean Tulard, il précise : " «Génocide» est un mot dont Pierre Chaunu revendique la paternité dans son *Grand Déclassement*. Fondée sur un imposant appareil statistique, la démonstration de Sécher est accablante : le Comité de salut public a voulu l'anéantissement de tous les civils survivant dans les sept cent soixante-dix paroisses soulevées de la Vendée, femmes et enfants compris. Ainsi, pour Sécher, la Révolution française préfigure-t-elle Hitler, Staline et surtout Pol Pot." ⁴⁰

L'ouvrage précité sur la mémoire de la Vendée comporte aussi un article précis du philosophe Jean-François Revel " Les catacombes de l'Histoire" ⁴¹ : il y rappelle les critères de ce qu'on nomme aujourd'hui un génocide et il démontre point par point que les massacres de Vendéens perpétrés en 1793 et 1794, "sous l'impulsion d'une politique décidée au plus haut niveau" d'après les textes officiels de l'époque, répondent bien à ces éléments de définition d'un "génocide". La démonstration est d'une clarté sans équivoque :

"Il est très français qu'une thèse d'État, coup de maître d'un historien de 30 ans, Reynald Secher, ait suscité avant tout une querelle de vocabulaire. Le premier mouvement a-t-il été pour soupeser l'intérêt d'archives mises au jour après deux siècles de cellier ? Mesurer l'ampleur des nouveaux renseignements fournis ? Évaluer le progrès accompli dans la compréhension des faits ? Que non ! Toutes affaires cessantes, les docteurs se sont empoignés sur la question de savoir si l'auteur était fondé à user dans son titre du terme de «génocide».

³⁹- VARAUT Jean-Marc, "Crime contre l'humanité", *Ibid.*, p. 140-141

⁴⁰- TULARD Jean, "La Vendée de la mémoire", *Ibid.* p. 9

⁴¹- REVEL Jean- François, "Les catacombes de l'Histoire", *Ibid.*, p. 127 à 129.

Forgé au XXe siècle, objecte-t-on, le mot est anachronique dans le contexte de 1793. Et pourquoi donc ? Nous parlons bien de l'inflation sous le Bas-Empire, barbarisme de notre cru et auquel Dioclétien n'eût compris goutte. Mais pourquoi nous serait-il interdit de les employer, même pour caractériser une situation passée, à condition qu'ils s'y appliquent ? Or, on a le droit, me semble-t-il, de recourir à la notion de génocide en présence de circonstances et en fonction de critères qui n'ont rien de vagues, à savoir :

- lorsque la violence exercée contre les ennemis ou rebelles vise, de façon patente et parfois proclamée, non seulement à les soumettre, mais à les exterminer ;

- lorsque cette extermination s'étend à toute la population, combattante ou non, tous sexes et âges confondus, selon un plan prémédité, au-delà des conséquences indirectes des opérations militaires ;

- lorsque, toujours dans cet esprit, sont détruits systématiquement les moyens d'existence et de subsistance des civils, leurs habitations, leurs champs, ateliers, outils, bétail, de propos délibéré, et non du seul fait des rapines incontrôlables de la soldatesque ;

- lorsque les tueries organisées, imputables à un dessein et non à l'anarchie, se poursuivent après que l'ordre a été rétabli et l'adversaire réduit à l'impuissance.

On ne peut guère contester que ces quatre aspects se trouvent réunis dans la guerre de Vendée, et le soient sous l'impulsion d'une politique décidée au plus haut niveau. La Convention, directement ou par la voix de ses représentants sur place, proclame à plusieurs reprises son ferme propos "*d'exterminer les brigands de la Vendée*", de "*purger le sol de la liberté de cette race maudite*", de "*dépeupler la Vendée*." Les massacres de prisonniers, de femmes, mêmes enceintes, d'enfants et de vieillards réalisent à la lettre ce programme. La destruction des biens le complète : "*On n'a point assez incendié la Vendée, il faut que pendant un an, nul homme, nul animal, ne trouve de subsistance sur ce sol*," écrit la Convention au Comité de salut public. Elle veut effacer de la mémoire des hommes jusqu'au nom de Vendée, et un conventionnel propose de remplacer, dans la liste des départements, « Vendée » par « Vengé ». Le "*département vengé*" (d'où le titre du livre par Reynald Secher)".

Autre référence sur le même thème :

Vendée, Mémoire et Audace, Paris, Stock, 1994, dont la première partie consacrée à la mémoire évoque d'abord le colloque international, *La Vendée dans l'Histoire*⁴², qui s'est tenu à ce sujet à La Roche-sur-Yon du 22 au 24 avril 1993 ; puis l'ouvrage -collectif- évoque, en 1994, la venue d'Alexandre Soljenitsyne aux Lucs-sur-Boulogne.

Enfin, on ne saurait manquer de rappeler, à propos de la Vendée militaire de façon plus large, ces quelques autres références d'historiens qui font autorité (mais il en faudrait citer bien d'autres, dont la mention s'accompagne de nombreuses pièces d'archives dans les ouvrages évoqués ci-dessous) :

GABORY Émile, *Les guerres de Vendée*, Paris, Laffont, coll. Bouquins, 1989.

PETITFRÈRE Claude, *La Vendée et les Vendéens*, Paris, Gallimard/Juliard, 1981, coll. Archives dirigée par Pierre Nora et Jacques Revel.

MARTIN Jean-Clément, *La Vendée et la France*, Paris, Seuil, 1987.

Et nous recommandons le téléfilm (vidéocassette) de Jacques Dupont, *Les Vendéens*.

⁴²- Les actes de ce colloque ont paru sous le titre, *La Vendée dans l'Histoire*, Paris, Perrin, et comportent de nombreux articles d'historiens, d'écrivains, de philosophes français et étrangers, d'académiciens, de juristes, d'hommes d'Église de haut niveau ... Certains des auteurs très connus de cet ouvrage consacré au colloque font partie de la référence précédente *VENDÉE Le Livre de la Mémoire, 1793-1993*.

Une bonne surprise : nous venons de remettre la main sur des exemplaires du livre de S.A.R. Charles-Louis-Edmond de Bourbon.



Charles-Louis-Edmond de BOURBON.
La SURVIVANCE de LOUIS XVII,
LES PREUVES

Après les analyses ADN de 1997-1998 effectuées à partir d'échantillons de cheveux et de l'humérus exhumés de la tombe de son aïeul en 1950 - il y a été inhumé, à Delft, sous l'identité de Louis XVII -, le prince Charles-Louis-Edmond de BOURBON a trouvé nécessaire de faire une série de mises au point à propos de cette identité de son aïeul défunt qualifié à l'envi d'« imposteur ».

S.A.R. Charles n'a pas raconté la vie de Louis XVII : tant d'autres s'y sont employés, trop souvent d'ailleurs en la romançant ou en l'évoquant sans la rigueur requise. Le prince a d'abord cherché, dans une première partie historique, à prouver la certitude de l'identité LOUIS XVII-Naundorff par l'énumération de tous les faits qui convergent à la conforter, sur lesquels se sont fondés tous ceux qui furent et restent convaincus, mais faits peu connus car passés trop souvent sous silence par les tenants de la mort de Louis XVII au Temple, et ne se souciant pas de savoir d'où venait le nom imposé de « Naundorff », quand il le fut, ni comment cette identité prussienne fut déclarée inconnue ... par les autorités prussiennes elles-mêmes.

Dans son livre, "Naundorff" y est cerné de toutes parts, décrit par son physique, son comportement, son caractère, ses réactions, ses lettres ; mais aussi par l'évocation, et de la façon dont les autres ont agi avec lui, et de l'influence ainsi exercée sur lui. En tant que son arrière-petit-fils, Charles-Louis-Edmond de Bourbon a fait la synthèse des tous les témoignages de ceux qui l'ont connu, en les extrayant des nombreux auteurs sérieux qui les ont rapportés, et en ne tenant compte que de ceux qui sont directs et non contestables. Les comparaisons de "Naundorff" avec l'enfant Louis XVII, avec la façon dont il a été élevé, avec ses souvenirs précis qui ont parfois ébranlé ceux qui doutaient de la réalité de son identité, font éclater la permanence de sa personnalité.

S'il travaillait donc depuis longtemps à ce projet, les analyses ADN de 1997-1998 effectuées à partir d'échantillons de cheveux et de l'humérus exhumés de la tombe de son aïeul en 1950, l'ont déterminé à inclure dans son ouvrage une seconde partie, consacrée à la reproduction des pièces originales qui, à l'époque, constituaient l'ensemble du dossier relatif à ces analyses A D N. La comparaison des différentes pièces de ce dossier révèle, à partir des doutes scientifiques émis sur la traçabilité de l'humérus et à partir des stupéfiantes raisons qui les justifient, pourquoi les résultats proclamés en 1998 ne peuvent être considérés comme fiables, et comment, comme le confirment notamment les dates, fut trahie la convention co-signée de 1997, comment aussi fut empêchée toute action judiciaire.

L'auteur avait la conviction intime de son hérédité, le souci de la vérité, et celui de la justice : en toute humilité, il a voulu en faire le ciment d'une cause qu'avec courage il s'est battu pour la défendre, avec une honnêteté qui lui faisait honneur et fait honneur à sa mémoire.

BON DE COMMANDE

M. Mme Melle
Adresse
.....
.....

..... volume (s) 16 x 24 dos cousu collé, 128 pages Prix unitaire : 25 euros + 5 euros de port
soit euros :
chèque à faire parvenir à l'ordre de l'INSTITUT LOUIS XVII.